

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Linda Rancourt

<https://www.cadre21.org/membres/2ede692e86b9710f46f50614>

Date d'obtention : 2022-04-04 15:14:57

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Je retiens de la méthode 4 étapes majeures.

1. Rassurer et soutenir l'auteur du signalement et la jeune victime.
2. Évaluer l'incident en remplissant la grille d'Évaluation pour déterminer : l'amorce (identifier les circonstances), la nature (évaluer le degré d'explicité), les intentions, (comprendre la motivation des personnes impliqués) et l'étendue (évaluer l'envergure).
3. Questionner à savoir s'il y a d'autres personnes au courant de la situation. Si oui, prendre leur version des faits avec la grille et le faire seule à seul. Leur expliquer l'importance de garder l'incident confidentiel afin de sécuriser le jeune en cause.
Si j'estime qu'il pourrait y avoir du contenu pornographique, je dois confisquer le cellulaire.
4. Je dois aussi parler à l'instigateur afin d'avoir sa version des faits et pouvoir déterminer si l'intention est impulsive ou malveillante.

Dans le cas d'un acte impulsif, rencontrer le plus tôt possible l'auteur du signalement et la/les victime.s et remplir la grille d'évaluation. Ensuite, me référer aux règlements de l'école.

Si en tout temps je crois que cela pourrait être un acte malveillant, je dois communiquer avec les policiers et les parents de la victime de l'instigateur et autres jeunes impliqués. La cause pourrait alors aller PPCP.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Cette formation va me permettre dans mes futures interventions de mieux évaluer une situation en lien avec les sextos. La méthode est bien structurée et m'indique des éléments précis à tenir compte dans l'évaluation de la situation. De plus, je vais être en mesure de déterminer le moment où les policiers doivent intervenir. Cette formation me permet aussi de mieux informer et rassurer les jeunes qui vivent cet enjeu, donc mieux les accompagner.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Pour moi il sera essentiel de questionner et écouter sans jugement. Connaître dans quel contexte cela s'est produit, de connaître la nature des gestes, de reconnaître si c'est un acte impulsif et malveillant, d'en reconnaître l'étendue et de ne pas regarder les photos ou vidéos qui seraient au cœur du problème. Savoir aussi l'âge des personnes impliquées et recueillir la version des faits de chaque personne. Je vais aussi m'assurer de me référer à mon aide-mémoire pour bien guider mon intervention et m'assurer que le jeune n'est pas à risque de conséquences plus graves. Enfin, rassurer le jeune et expliquer l'importance de garder l'affaire confidentielle.